CAPEB ET ACTION SYNDICALE

# POURQUOI ADHÉRER À LA CAPEB ?

REJOINDRE LA CAPEB, C'EST CHOISIR LE SEUL COLLECTIF ENGAGÉ AU SERVICE DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment
PLUS FORTS. ENSEMBLE.

Bien plus qu'un simple syndicat professionnel, la CAPEB vous accompagne à chaque étape de la vie de votre entreprise. Elle défend vos intérêts auprès des pouvoirs publics, vous informe sur les évolutions réglementaires, vous conseille dans vos démarches et vous apporte des solutions concrètes pour développer, sécuriser et pérenniser votre activité.

## LA CAPEB, C'EST :

**62 000**
entreprises adhérentes

**2 500**
élus chefs d'entreprise artisanale

**93**
CAPEB départementales et 12 régionales

**1RE**
organisation patronale en nombre d'entreprises adhérentes en France

### UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

À la CAPEB, tout est pensé pour et par les artisans et les petites entreprises du bâtiment : un suivi de proximité et des réponses adaptées à vos chantiers, à votre activité et à votre environnement réglementaire. Vous avez accès à des services dédiés au juridique, à la technique, à la formation et à bien d'autres besoins du quotidien, pour obtenir des réponses à toutes vos questions.

Vous bénéficiez également d'offres tarifaires négociées auprès de nos partenaires, pour réduire vos dépenses sur des solutions utiles à votre entreprise.

**Des services proches du terrain et pensés pour votre quotidien.**

### UN RÉSEAU VIVANT ET PROFONDÉMENT HUMAIN

Formations, rencontres professionnelles, événements conviviaux… La CAPEB crée toute l'année des occasions d'échanger avec d'autres artisans de votre territoire et de développer des liens utiles pour votre activité.

**Devenir adhérent, c'est rompre l'isolement du dirigeant et s'appuyer sur la force du collectif.**

### FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ARTISANS

Dans un secteur où les grandes structures pèsent fortement, la CAPEB porte les priorités des entreprises artisanales du bâtiment : simplification, accès aux aides, lutte contre la concurrence déloyale, défense du modèle de la petite entreprise.

**Parce qu'à la CAPEB, vos représentants sont artisans, comme vous, et connaissent parfaitement vos problématiques. Des artisans engagés pour faire entendre la voix de tous les artisans.**

**J'ADHÈRE**

### DEUX ORGANISATIONS, DEUX AFFILIATIONS

**La CAPEB est membre de l'U2P,** l'organisation représentative des entreprises de proximité, des indépendants et des artisans.
**La FFB est membre du MEDEF,** organisation interprofessionnelle représentant des entreprises de secteurs et de tailles variés.

**En adhérant à la CAPEB, vous rejoignez une organisation dédiée à la défense et à la représentation des entreprises artisanales du bâtiment.**

# LA CAPEB FAIT LE CHOIX D'UNE LIGNE CLAIRE : PORTER LA VOIX DES ARTISANS DU BÂTIMENT ET DÉFENDRE LEURS INTÉRÊTS

| SUJETS | CE QUE DÉFEND LA CAPEB | CE QUE D'AUTRES CHOISISSENT DE DÉFENDRE |
|---|---|---|
| **REP PMCB - déchets du bâtiment** | La reprise sans frais des petits volumes de déchets, jusqu'à 3 m³ | Privilégier une gestion plus largement confiée aux éco-organismes en faisant peser le coût de leur gestion sur les entreprises |
| **RGE / VAE** | Simplifier le parcours RGE pour les TPE, avec des démarches et des contrôles mieux adaptés à leur volume d'activité | Imposer les mêmes contraintes à tous, réservant le marché aux entreprises générales et aux grands opérateurs qui sous-traitent le plus souvent les travaux |
| **Statut du bailleur privé « dispositif Jeanbrun »** | Élargir le dispositif aux logements anciens et à la maison individuelle | Mettre l'accent sur la construction neuve et la promotion immobilière |
| **Sous-traitance** | Limiter la sous-traitance à un ou deux rangs | Défendre une approche plus flexible, allant jusqu'à trois rangs selon les types de chantiers |
| **GME – Groupement momentané d'entreprises** | Faciliter la création des GME en supprimant la solidarité entre les membres | Maintenir la solidarité entre les membres, limitant de ce fait le développement des GME |
| **CMA – Chambres des Métiers de l'Artisanat** | Maintenir un réseau de Chambres de Métiers de l'Artisanat indépendant, spécifiquement dédié à l'accompagnement des TPE | Regrouper les CCI et les CMA, ce qui pourrait aboutir à un recul de la place de l'artisanat au profit des secteurs industriels et commerciaux |
| **Marchés publics** | Défend un allotissement strict des marchés publics | Soutenir davantage les marchés globaux, mieux adaptés aux grandes entreprises |
| **Lutte contre la fraude sur les marchés aidés (RGE / non-RGE)** | Interdire la sous-traitance de chantiers aidés par des entreprises non-RGE vers des entreprises RGE | Permettre à des entreprises non-RGE de sous-traiter selon les cas jusqu'à 3 rangs, et d'accepter que seule l'entreprise intervenante sur le chantier soit RGE |
| **Accompagnement financier pour l'embauche d'apprentis** | Concentrer l'accompagnement à l'embauche d'apprentis de 6 000 € sur les entreprises de moins de 50 salariés | Défendre les aides à l'apprentissage également pour les grandes entreprises |
| **Impact de la crise au Moyen-Orient** | Propose une baisse temporaire de la TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation | À ce jour, aucune mesure équivalente n'a été proposée |

## L'ACTION DE LA CAPEB

NOS VICTOIRES ET COMBATS EN 2025

**DEPUIS 1946, LA CAPEB EST LA SEULE ORGANISATION À DÉFENDRE VÉRITABLEMENT LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT.**

Adhérer, c'est accéder à des services utiles, à un réseau de proximité et à une voix collective pour défendre votre entreprise.

**Contactez votre CAPEB départementale pour rejoindre le premier réseau des artisans du bâtiment !**